

Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine  
Direction Territoriale de Rouen

---  
P. GABET, Directeur du Port

**AVIS A LA NAVIGATION n° 2022 / 027**

*(Annule et remplace l'avis 2022/026 du 25/02/2022)*

---  
**SEINE-MARITIME**

---  
**Commune d'Anneville-Capoulade  
PK 281.400 rive gauche**

---  
**Barge coulée – Interdiction et restrictions d'accostage**  
---

Les usagers de la Seine sont informés qu'une barge de 50 mètres, partiellement chargée de granulats, a coulé le **vendredi 25 février 2022**, au poste de chargement **d'Anneville-Capoulade aval, PK 281.400, rive gauche**.

Un sondage bathymétrique a permis de localiser la barge le long de l'appontement, essentiellement partie amont, à environ 20 mètres à l'extérieur du chenal de navigation.

En conséquence, pour des raisons de sécurité nautique :

- **L'accostage au poste Anneville-Capoulade aval** (chargement), pk 281.400 rive gauche **est interdit** jusqu'à nouvel avis, hors opération de renflouement.
- Les automoteurs ou convois poussés appelés à accoster **au poste Anneville-Capoulade amont** (déchargement), PK 281.250 rive gauche, devront **manœuvrer avec une extrême prudence, sans jamais déborder de plus de 15 mètres à l'aval du 4<sup>ème</sup> pieu de ce poste en partant de l'amont**, soit 15 mètres à l'aval du 2<sup>ème</sup> pieu à l'aval de la plate-forme.

Il est demandé aux usagers de la voie d'eau de passer au large et avec précaution.

Rouen, le samedi 26 février 2022.  
Pour le Directeur du Port,  
Le Commandant de Port,  
P.BONNEL

